



**ACCORD INTERNATIONAL DE 2007 SUR LE CAFÉ
CONCLU À LONDRES LE 28 SEPTEMBRE 2007**

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO : RATIFICATION

Le Directeur exécutif de l'Organisation internationale du Café (OIC), agissant en sa qualité de principal fonctionnaire administratif du dépositaire de l'Accord international de 2007 sur le Café, a l'honneur d'informer les Membres et autres parties intéressées que la République démocratique du Congo a déposé un instrument de ratification le 14 décembre 2015.

Attention : Les services des traités des ministères des affaires étrangères